

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20230130-D\_30\_01\_23\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

Affichage : 07/02/2023

**Délibération n°30-01-2023-005**

*3.5 Autres actes de gestion du domaine public*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 30 janvier 2023*

|                     |                 |
|---------------------|-----------------|
| Date de convocation | 24 janvier 2023 |
| Date d'affichage    | 24 janvier 2023 |

|                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55                   |
| Membres présents    | 44                   |
| Votants             | 49 (dont 5 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 janvier à 18h00  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes à La Chapelle du Bois,  
sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 44 – M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPIILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Etaient représentés** : 0

**Pouvoirs** : 5 - M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Eric PAPIILLON, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL.

**Etaient excusés** : 6 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Guy CHEVAUCHER, Mme Amélie DANGEUL, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

**Secrétaire de séance** : M. Pascal BOURGOIN.

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :  
RESTAURATION AMBULANTE  
ZONE D'ACTIVITÉS DES AJEUX À LA FERTÉ-BERNARD  
ET ZONE D'ACTIVITÉS DU COUTIER À CHERRÉ-AU**

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

**EST INFORME :**

- Que Monsieur Max LORY, futur gérant de la société « CHEZ MAXOU » en cours d'immatriculation, a émis le souhait d'exploiter son véhicule de restauration ambulante (Food Truck) sur la zone des Ajeux (La Ferté Bernard) et la zone du Coutier (Cherré-Au), à raison d'une fois par semaine à l'heure du déjeuner.
- Que le camion restaurant occupera des emplacements déjà dédiés à la même activité d'autres jours de la semaine :
  - o Zone du Coutier : emplacement d'environ 50 m<sup>2</sup>, situé sur le parking à proximité des entreprises Ziegler et Pusterla,
  - o Zone des Ajeux : emplacement d'environ 50 m<sup>2</sup>, situé sur le parking devant la société Sécurlite.
- Que la Communauté de commune ne met aucun autre équipement à la disposition de l'occupant ;
- Que la convention d'occupation est signée pour une période d'un an renouvelable tacitement deux fois.

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'occupation du domaine public au profit de l'entreprise CHEZ MAXOU.

**VALIDE** le montant de la redevance fixé à 20 € HT par mois et par emplacement payable par trimestre échu, sur demande de la Collectivité.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les avenants correspondants ainsi que tout acte lié à l'exécution de cette convention.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à émettre les titres de recette correspondants.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 30 janvier 2023

Pour extrait conforme  
Le 31 janvier 2023

Le Président

M. Didier REVEAU